



DOSSIER N°: BUR-20260210-BJVI

Date: 10/02/2026

Valide jusqu'au: 12/03/2026

DEVIS NETTOYAGE

Contact:

Nom: Novek test
Email: novekai.team@gmail.com
Tél: 05212369854

test
1254699
12587992 paris France

Site(s) Client:

Site Principal
125125
85210 paris France

Désignation	Qté/ Fréquence	Prix Unit.	Tx TVA	Total HT
SITE PRINCIPAL				
Objet: Nettoyage - ENTRETIEN BUREAUX				
Client: Novek test				
Lieu de prestation: 125125, 85210 paris				
Entretien Bureaux Surface: 15 m ² Agents prévus: 1	1.50 h	27.00	20.0%	40.50 EUR

Total HT	41.00 €
Total TVA (20.0%)	8.20 €
Total TTC	49.20 €

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Conditions générales :

- 1. Disponibilité des ressources:** Le client s'engage à fournir l'accès à l'électricité, à l'eau, et d'autres ressources nécessaires au bon déroulement des prestations.
- 2. Accès au site:** Le client doit garantir un accès sécurisé et sans restriction aux zones à nettoyer pendant toute la durée des interventions.
- 3. Matériel fourni:** L'équipe de nettoyage utilisera son propre matériel et produits d'entretien adaptés.
- 4. Validité du devis:** Ce devis est valable pour une période de 60 jours à compter de la date d'émission.
- 5. Délai d'exécution:** Les délais convenus peuvent être ajustés selon l'évolution du chantier et les contraintes du site.
- 6. Modification des prestations:** Toute modification ou prestation supplémentaire devra faire l'objet d'un avenant avec accord préalable du client.
- 7. Conditions de paiement:** Un acompte de 30% est demandé à la signature, le solde étant payable à la fin des travaux.
- 8. Responsabilité:** TOUJOURS PROPRE ne pourra être tenue responsable en cas de retard dû à des éléments hors de son contrôle.
- 9. Résiliation:** En cas d'annulation, des frais pourront être appliqués selon les termes du contrat.
- 10. Réclamation:** Toute réclamation devra être formulée par écrit dans un délai de 7 jours suivant l'exécution.
- 11. Assurance:** TOUJOURS PROPRE est couvert par une RC pour les dommages éventuels pendant les prestations.
- 12. Nettoyage des déchets:** Le client fournit une benne de chantier si nécessaire pour l'évacuation.
- 13. Propreté du chantier:** Les zones à nettoyer doivent être débarrassées des matériaux inutiles avant intervention.
- 14. Règlement des litiges:** En cas de litige, les parties tenteront une médiation avant recours judiciaire.
- 15. Facturation supplémentaire:** Toute intervention supplémentaire demandée sera facturée au taux horaire applicable.

Ces conditions renforcent le cadre contractuel et la clarté de vos prestations.

Fait à Saint Herblain, le 10/02/2026 en deux exemplaires

SARL TOUJOURS PROPRE

Avenue des Thébaudières
44800 SAINT-HERBLAIN
Tel. 02 28 43 04 23
Siret: 753 989 250 00026

Pour le client,

Signature + Cachet

Bon pour accord

le